



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, 11 avril 2019

## Communiqué de presse

### BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE SUR L'AGGLOMÉRATION LILLOISE LES 9 ET 10 AVRIL



Les 9 et 10 avril, en raison de l'épisode de pollution, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord a pris de mesures de restriction de la vitesse et mis en place la circulation différenciée sur 12 communes de la métropole lilloise.

#### Ces mesures ont fait l'objet de contrôles

- 2 327 véhicules contrôlés par les forces de l'ordre les 9 et 10 avril
- 273 infractions relevées dont 164 verbalisations pour excès de vitesse et 109 pour absence de vignette crit'air ou utilisation inappropriée.
- Au total, 95 % des personnes contrôlées étaient en règle vis-à-vis de la vignette crit'air.

#### Ces mesures d'urgence ont fait l'objet d'une large communication

Afin de permettre aux usagers de la route d'anticiper leur déplacement en voiture, les services de la préfecture ont largement communiqué vers la presse et les communes ainsi que sur les réseaux sociaux et sur le site nord.gouv.fr, non seulement sur la mise en place de la mesure mais aussi sur les modalités d'acquisition de la vignette sur le site officiel certificat-air.gouv.fr.

Ainsi, **20 645 demandes de vignettes ont été enregistrés en trois jours**, les 8, 9 et 10 avril, pour le Nord (15 054), le Pas-de-Calais (4 852) et la Belgique (739), contre 1 454 globalement les deux jours précédents.

Le préfet remercie l'ensemble des forces de l'ordre mobilisées pour faire appliquer les mesures. Il tient également à saluer les 12 maires des communes concernées qui ont procédé à l'application stricte de la circulation différenciée sur leur territoire.

#### Ces mesures s'inscrivent dans une politique globale d'amélioration de la qualité de l'air

Le premier objectif de la mesure est la réduction de la pollution, en particulier, sur la métropole lilloise, principal point noir de congestion du trafic. L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo Hauts-de-France) montre, par ses analyses, des particules d'origines diverses, confirmant ainsi la nécessité d'agir sur les différentes activités productrices de particules. Les actions mises en place couplées à des conditions météorologiques plus favorables ont permis aux concentrations de particules d'être de nouveau inférieures aux seuils réglementaires.

L'ensemble des usagers de la route doivent prendre conscience de la nécessité de modifier leurs comportements pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et éviter les effets sur notre santé. Ce changement doit se vérifier dans un contexte de pic de pollution mais surtout quotidiennement compte-tenu des indices souvent moyens voire médiocres constatés sur le département et, en particulier, sur l'agglomération lilloise.

C'est pour cette raison que depuis de nombreux mois, les services de l'État et les collectivités, notamment la Métropole européenne de Lille, collaborent à une politique durable de réduction de la pollution. Ensemble, ils effectuent un travail continu pour élaborer un ensemble de mesures graduées, incitatives et intégrées à un dispositif global de réduction de la pollution. L'objectif est d'agir en permanence et en particulier, sur la promotion du covoiturage, des transports en commun ou encore des plans de déplacement et du télétravail dans le dialogue avec les employeurs.